

RÈGLEMENT DE VENTE AUX ENCHÈRES

- Les articles seront exposés du
 - **9 décembre 2014** à 16:00 jusqu'au **20 décembre 2014** à 19:30 dans l'Ekocenter Irun (C/ Auzolan, 44 – Irún) et l'Ekoshop Amara (Pl/ Centenario, 3 – Donostia-San Sebastián)
 - **9 décembre 2014** à 16:00 jusqu'au **18 décembre 2014** à 20:00 dans l'Ekocenter Arrasate (C/ Bidekurtzeta, 2 - Arrasate)
- Tous les articles à **vendre aux enchères** ont un prix de départ (TVA compris) **marqué sur l'étiquette.**
- Pour participer à la vente aux enchères il faut déposer **une caution en espèces** , le montant étant le **10 % du prix de départ** . Ceci implique un engagement comme possible acheteur.
- L'enchérisseur, lors de l'exposition, devra vérifier lui-même l'état des articles avant de faire l'offre. On n'acceptera pas de réclamations ultérieures.
- Pour faire une enchère sur les articles, il faudra remplir une «Carta d'enchère » et la déposer dans l'urne indiquée. Cette urne sera pré- scellé et scellé par le notaire Don Miguel Ángel Sánchez Ferrer.
- L'enchérisseur devra présenter sa carte d'identité ou, à sa place, un document juridique ou réglementaire autorisé.
- Les offres plus basses que prix de départ seront considérées nulles.
- Les articles seront adjugés au plus haute offre.
- En cas qu'il y aille d'offres du même montant pour le même article, la première en date et heure sera considéré gagnante.

- L'ouverture de l'urne aura lieu en séance publique le **23 Décembre 2014 à 9h00** dans l'étude de notaire de Pasajes (Avda. Zumalacárregui nº12 - 1º, de Pasajes Antxo) en présence de l'illustre notaire M. Miguel Ángel Sánchez Ferrer.
- Une liste notariale sera exposée dans les Ekocenters d'Irun et d'Arrasate et dans l'Ekoshop d'Amara le **24 Décembre 2014** à partir de 10h00 où il figurera la carte d'identité et les enchères correspondants des adjudicataires. Il sera possible aussi d'obtenir cette information en appelant le numéro +00 34 **943 367 534** du lundi à vendredi de 8h00 à 14h00 ou à travers le web www.emaus.com.
- Les personnes gagnantes seront contactées par téléphone à la fin de leur communiquer le résultat de la vente aux enchères.
- Les cautions seront remboursées **du 24 décembre 2014 au 7 janvier 2015** au même centre où l'enchère a été déposée.
- Sera nécessaire de présenter la carte nationale d'identité ou, à sa place, un document juridique ou réglementaire autorisé.
- Les articles resteront en propriété d'Emmaüs jusqu'aux paiements ont été effectués.
- Les articles adjudgés doivent être payés et retirés par l'adjudicataire **entre le 24 décembre 2014 et le 7 janvier 2015**. Si, après cette période, l'adjudicataire ne fait pas... En cuanto a daños que se pudieran ocasionar en los artículos a partir de su fecha de entrega, serán **RESPONSABILIDAD EXCLUSIVA** de la persona adjudicataria.
- En ce qui concerne les dommages qui pourraient résulter aux articles après la date de livraison, ils seront la seule **RESPONSABILITÉ DE L'ADJUDICATAIRE**.